

Institut national de la santé et de la recherche médicale

## Communiqué de presse

Paris, le 23 février 2006

## Trouble des conduites : mise au point autour d'une Expertise collective

## L'expertise collective : une contribution majeure à la réflexion et au débat public

Institué il y a plus de 10 ans par l'Inserm, le processus d'expertise collective a apporté une contribution originale et majeure à la demande sociale d'information et de conseil sur les questions de santé. En répondant à des demandes formulées par des institutions impliquées dans le domaine de la santé, l'Institut prolonge ainsi sa mission de recherche par une activité de diffusion des connaissances sur les implications collectives de la recherche. L'Inserm intervient dans le choix des experts, de la méthodologie de travail, et dans le soutien à l'élaboration d'un rapport, mais pas dans l'orientation des conclusions de ce rapport. En tant que contribution au débat et aux choix de société, on peut mentionner l'une des premières expertises menée en 1997 sur l'amiante, qui a joué un rôle majeur dans la prise en compte des dangers, et dans l'interdiction d'utilisation de l'amiante dans notre pays, ou la récente expertise sur l'obésité, qui insiste sur la dimension sociale, culturelle et économique des réponses à apporter à ce problème majeur de santé. L'expertise collective n'est toutefois qu'un maillon de la chaîne reliant chercheurs, professionnels de terrain, citoyens, et décideurs politiques. Elle n'a pas pour objectif de faire l'économie d'un débat de professionnels ou de société lorsqu'elle aborde des questions aux résonances sociétales complexes et multiples.

## Eviter la confusion entre trouble des conduites et délinquance

L'expertise collective « *Trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent* » publiée en septembre 2005 a envisagé la question du trouble des conduites dans sa dimension médicale. Le trouble des conduites est défini de manière convergente par les classifications médicales internationales ; il renvoie non pas à la simple turbulence de l'enfant ou à la désobéissance de l'adolescent, mais à des comportements répétés et durables d'opposition, d'agressivité et de transgression des règles, pouvant aboutir à des actes de violence graves. C'est essentiellement la sévérité des symptômes et leur persistance qui conduit à envisager un trouble des conduites.

L'apport majeur de cette expertise est de montrer que, alors qu'il s'exprime sous forme de manifestations qui ont des conséquences au plan social et dont la réalité ne saurait être niée, le trouble des conduites est aussi l'expression de difficultés psychiques importantes des enfants ou adolescents concernés et de leur famille. L'expertise collective montre également que des actions peuvent être initiées pour prévenir de façon efficace l'évolution défavorable du trouble. L'objectif n'étant pas de psychiatriser la turbulence de l'enfant ou la désobéissance de l'adolescent, qui relèvent du développement psychique normal, mais d'éviter que certaines conduites excessives n'évoluent à l'adolescence vers un trouble relevant de la psychiatrie. Une place plus importante aurait pu être accordée à une réflexion sur la définition internationale du trouble des conduites, qui n'est pas, sur le plan de la distinction avec la délinquance, exempte de toute ambiguïté. L'expertise collective indique toutefois clairement l'importance d'éviter toute confusion entre le trouble des conduites, qui est une notion médicale, et la délinquance, qui est une notion juridique.

L'expertise détaille les facteurs environnementaux et familiaux susceptibles de favoriser une évolution vers la pathologie et les méthodes pluridisciplinaires de prise en charge du trouble des conduites qui ont montré leur efficacité préventive dans le contexte social, culturel et politique des pays anglosaxons. L'efficacité de ces méthodes ne peut être directement extrapolée au contexte français. Il est donc indispensable, en prenant le recul nécessaire par rapport à la définition même du trouble de conduite, d'évaluer ces méthodes dans le contexte français, ainsi que les actions mises en place en France depuis de nombreuses années par les équipes de pédopsychiatrie, en collaboration avec les écoles et les services sociaux.

L'Inserm considère que l'expertise collective, comme la recherche, est une démarche évolutive, qui implique une remise en question permanente. Dans cet esprit, l'Inserm vient de constituer un groupe de réflexion, dont le but est de prendre en compte, en amont, la dimension sociale et culturelle des expertises demandées. En aval, l'objectif est de favoriser, lors de la publication des expertises, le développement d'un débat ouvert, tant avec le public qu'avec les professionnels.

Contact presse : Anne Mignot - Inserm - Pôle presse - anne.mignot@tolbiac.inserm.fr